

COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 22 juin 2022 - 9h00

Quai aux Vivres à Rochefort

Relevé de décisions

Accueil des participants

1. COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

Le compte-rendu de la séance du 13 avril a été adressé par courrier en date du 9 juin 2022. Celui-ci ne présentant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

2. PROGRAMMATION

2.1 Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) et l'association "Les Universités de la Biodiversité" pour l'organisation des Universités de la biodiversité

Contexte :

En 2018, Frédérique TUFFNELL, députée de la 2^{ème} circonscription du département de la Charente-Maritime, a pris l'initiative de créer à Rochefort les Universités de la Biodiversité, manifestation destinée à promouvoir auprès de la population, des élus et des acteurs locaux la nécessité de préserver les espèces végétales et animales ainsi que les espaces qui les abritent. Reconduite en 2019, l'opération a connu un coup d'arrêt en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2021, la troisième édition a bénéficié du concours de la CARO, ce qui a permis de lui conférer une dimension accrue tant d'un point de vue scientifique qu'en termes d'audience en raison d'une large diffusion à distance.

Début 2022, Frédérique TUFFNELL, en prévision de la fin de son mandat électif, a procédé à la constitution d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée "Les Universités de la Biodiversité", laquelle a notamment pour objet de contribuer à la poursuite et au développement du colloque éponyme. Ainsi, la 4^{ème} édition se déroulera à Rochefort les 23 et 24 septembre 2022.

Un programme ambitieux autour du thème retenu : "Les océans, patrimoine commun de l'humanité" a été construit autour de partenaires tels que l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la délégation Nouvelle-Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et la Ligue pour la protection des oiseaux.

Cette 4^{ème} édition qui s'adressera à un vaste public composé à la fois de spécialistes et de profanes s'étalera sur une journée et demie, à savoir le vendredi 23 septembre 2022 en salle, au palais des congrès de Rochefort et le samedi 24 septembre en matinée, moment où des visites de terrain seront proposées aux participants.

Afin de formaliser les rôles de chaque partenaire associé dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} édition des Universités de la Biodiversité et le budget dédié, une convention de partenariat tripartite a été établie.

Rôle des partenaires associés :

L'Association "Les Universités de la Biodiversité" anime un COPIL chargé de définir le contenu scientifique ainsi que le programme de la manifestation.

Le Forum des Marais Atlantiques est chargé de formaliser l'organisation logistique et la communication de l'événement (administratif, graphisme, multimédia, contacts avec les partenaires, réservation des repas, pauses café et bilan).

La CARO apportera son aide au Forum des Marais Atlantiques pour l'envoi des invitations sur le fondement de sa base de données. En outre, elle fournira une assistance par l'intermédiaire de son service informatique et assurera une présence à l'accueil de la manifestation si besoin.

Financement du projet :

Le budget prévisionnel de la manifestation est évalué à 16 000 €.

Une participation d'un montant maximum de 8 000€ correspondant à 50% des dépenses sera versée par la CARO au Forum des Marais Atlantiques. La CARO se libérera de sa participation au vu d'une demande écrite du Forum des Marais Atlantiques.

La convention est en annexe au document de séance.

Décision du Comité Syndical :

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident :

- De valider la convention de partenariat présentée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. FINANCES

3.1 Vote du compte de gestion 2021

Le compte de gestion 2020 transmis par la Trésorerie de Rochefort Banlieue Municipale est en concordance avec le compte administratif 2020.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisation	21 700,84 €	17 284,60€	1 332 149,11 €	1 366 014,39 €
Réalisation de l'exercice	-	4 416,24 €		33 865,28 €
Résultats antérieurs		11 470,60 €		131 359,66 €
Résultats cumulés		7 054,36 €		165 224,94 €

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident :

- D'adopter le compte de gestion 2021 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents y afférents.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.2 Vote du compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 se présente selon la réglementation du plan comptable applicable aux syndicats mixtes d'après l'instruction M14.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Le montant des réalisations s'élève à 1 332 149,11 €, soit 88 % des prévisions.

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : 293 866,97 €, soit 89,10 % des prévisions.

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES : 1 006 348,12 €, réalisation à 99,29 %.

Ces dépenses comprennent :

- 21 agents permanents dont six agents à 80% et 1 agent à temps non complet ;
- 2 stagiaires rémunérés sur 6 mois ;
- 5 services civiques.

A noter une atténuation des charges de 21 050,26 € en reversement de la part salariale des tickets-restaurant et des indemnités journalières.

RECETTES

Les subventions inscrites en comptabilité se présentent ainsi :

	Budget	Ecritures de rattachement 2020	Subventions perçues		A percevoir
			subv 2018-2020	subv 2021	
AEAG	115 011,06	- 76 142,00	69 527,49	34 502,70	76 483,00
AEAP	81 086,96	- 100 000,00		68 805,90	
AELB	170 109,11	- 62 263,86	42 183,96	98 362,57	58 898,00
AERM		- 36 070,00	25 217,54		
AESN	88 836,07	- 27 362,00	28 429,00		67 477,00
Ville de Rochefort	45 735,00			45 735,00	
CAPSO	10 000,00	- 20 000,00	20 000,00		10 000,00
CD 17	6 000,00	- 6 000,00	6 000,00		6 000,00
CD 22	8 889,74				4 000,00
CD 29	107 121,01			87 121,00	
CD 35	11 128,91	- 2 607,60		4 587,16 €	11 554,00
Dreal Bretagne	10 262,34		5 874,00	14 000,00	5 875,00
Dreal Nouvelle Aquitaine			12 000,00		
FEADER	87 719,75	- 50 000,00	223 810,72		
FEDER	21 922,27		11 809,89		
FRC PDL	7 242,90			9 145,00	
Life	33 386,72				
Moron					1 727,18
MTE				18 500,00	
OFB	278 585,92	- 66 205,00	133 308,00	183 279,40	127 765,06
Participation statutaire de la Gironde	20 000,00				20 000,00
Participation statutaire de la Région Nouvelle Aquitaine	93 149,00			93 149,00	
Participation statutaire de la Charente-Maritime	40 000,00			20 000,00	
Participation statutaire de la Chambre d'Agriculture	7 920,00				7 920,00
Participation statutaire de l'UNIMA	7 622,00			7 622,00	
Région Bretagne	20 194,26		4 980,00	22 900,00	18 878,00
Région Nouvelle Aquitaine	63 973,01	- 15 000,00	38 307,61	25 000,00	48 204,50
SGBVMB	3 343,56				
SYMBA	20 948,00				20 948,00
UNIMA	6 000,00				
Université de La Rochelle	3 073,58	- 24 999,00		3 073,58	

Ce qui, pour la partie fonctionnement, donne le résultat suivant :

Chapitre	Libellé	Montant réalisé en €
RECETTES		
013	Atténuation de charges	21 050,26
74	Dotations et participations	1 330 427,59
75	Autres produits de gestion courante	14 536,54
TOTAL		1 366 014,39
DÉPENSES		
011	Charges à caractère général	293 866,97
012	Charges de personnel	1 006 348,12
65	Autres charges de gestion courante	1,60
66	Charges financières	3 732,82
67	Charges exceptionnelles	10 915,00
68	Dotations aux amortissements	17 284,60
TOTAL		1 332 149,11

Résultat de l'exercice 2021 :	33 865,28
Report excédent de fonctionnement cumulé :	131 359,66
Excédent de fonctionnement cumulé 2021 :	165 224,94

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

D'un montant de 21 700,84 €, elles sont réalisées à 54 % et concernent :

- les remboursements d'emprunts : 1 869,71 €
- l'achat de matériel informatique : 12 528,24 €
- l'agencement et aménagements divers : 7 302,89 €

RECETTES

D'un montant de 17 284,60 €, elles sont réalisées à 99 % et concernent les amortissements.

Ce qui, pour la partie investissement, donne le résultat suivant :

Chapitre	Libellé	Montant réalisé en €
RECETTES		
28	Amortissement des immobilisations	17 284,60
TOTAL		17 284,60

DÉPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 869,71
21	Immobilisations corporelles et incorporelles	19 831,13
TOTAL		21 700,84

Résultat de l'exercice 2021 :	- 4 416,24
Report excédent d'investissement reporté :	11 470,60
Excédent d'investissement à reporter :	7 054,36

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident d'adopter le compte administratif 2021.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.3 Affectation du résultat de l'exercice 2021

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 en euros

	Fonctionnement	Investissement
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021		
Dépenses	1 332 149,11	21 700,84
Recettes	1 366 014,39	17 284,60
Excédent	33 865,28	
Déficit		- 4 416,24

	Fonctionnement	Investissement
RÉSULTATS 2020		
Excédent antérieur reporté	131 359,66	11 470,60
Déficit antérieur reporté		
RESULTATS CUMULÉS		
Solde d'exécution (investissement) à reporter		0,00
Restes à réaliser 2018 (investissement)		0,00
Solde d'exécution (investissement) réel		7 054,36
Résultat de fonctionnement à affecter	165 224,94	

Le président propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

002 - Excédent antérieur reporté (recettes de fonctionnement) : 165 224,94 €

001 - Excédent d'investissement reporté : 7 054,36 €

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement tel que proposée ci-dessus.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.4 Vote du budget supplémentaire

Les résultats 2021 doivent être intégrés au budget 2022.

En investissement

Dépenses		Recettes	
2184 – matériel informatique	1 680,36 €	001 - Excédent d'investissement reporté	7 054,36 €
		Virement de la section de fonctionnement	-5 374,00
TOTAL	1 680,36 €		1 680,36 €

En fonctionnement

Dépenses		Recettes	
6228 - Prestataires divers	60 598,94 €	002 - Excédent antérieur reporté	165 224,94 €
673 - Titres annulés	110 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	-5 374,00 €		
TOTAL	165 224,94 €		165 224,94 €

Ce qui donne un budget global :

Investissement

Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts	1 900,00 €	001 - Excédent d'investissement reporté	7 054,36 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 100,00 €	028 - Amortissement	15 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	19 554,36 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0
TOTAL	22 554,36 €		22 554,36 €

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	415 729,29 €	002 - Excédent antérieur reporté	165 224,94 €
012 - Charges de personnel	1 101 100,41 €	013 - Atténuation de charges	6 453,00 €
65 - Charges de gestion courante	100,00 €	74 - Dotations et participations	1 473 934,27 €
66 - Charges financières	5 800,00 €	75 - Produits de gestion courante	2 617,49 €
68 - Amortissements	15 500,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	110 000,00 €		
TOTAL	1 648 229,70 €		1 648 229,70 €

Décision du Comité syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident d'adopter le budget supplémentaire tel que proposé ci-dessus.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.5 Renouveaulement de la Ligne de Trésorerie

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat mixte du Forum des Marais Atlantiques contracte chaque année auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant de **480 000 Euros**. Il est proposé de la renouveler dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : **460 000 Euros**
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : **fixe à 0,85% ou €STR**

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : **Mensuelle**
- Commission d'engagement : **460 Euros**
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : **0,30%**

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit/ou par virement CRI-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Décision du Comité syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne ;
- D'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

Le prochain comité syndical aura lieu le lundi 10 octobre 2022 à 9h.